



Tenue vestimentaire officielle

1^{re} à 5^e secondaire

Année scolaire 2025-2026

La tenue vestimentaire réglementaire est obligatoire à tous les cours et partout dans le Collège. Les élèves doivent arriver au collège et en repartir vêtus de l'uniforme officiel.

Pour l'année scolaire 2025-2026, tous les élèves doivent porter les vêtements de la collection Lemira.

En tout temps, les élèves doivent présenter une **tenue soignée**. Vous trouverez la collection sur le site de Lemira au www.lemira.com. Le code du Collège Notre-Dame est le **10ROYAL**.

Prendre note des points suivants :

- Si un élève choisit de porter la ceinture avec le pantalon, celle-ci doit être noire ou marine avec une boucle régulière.
- Les élèves doivent porter des bas (couvrant la malléole) d'une même paire ou un collant opaque en bon état marine ou noir.
- **Les chaussures noires en cuir ou cuir végétal ayant une semelle noire sont acceptées. Aucun logo, talon ou bottillon ne sera toléré.**
- Le port des espadrilles basses marine de marque Converse est autorisé à l'année.

Note : ***Les élèves doivent porter des vêtements qui correspondent à leurs mensurations et qui ne sont pas défraîchis par l'usure du temps.***

L'uniforme d'éducation physique

L'uniforme officiel d'éducation physique est obligatoire pour les cours d'éducation physique et lors des activités sportives. Il se compose des vêtements suivants :

- le T-shirt gris unisexe;
- le kangourou bleu marine unisexe;
- le chandail à manches longues gris unisexe;
- le pantalon de jogging bleu marine ou gris unisexe;
- le short bleu marine;
- le dossard réversible en tissu.